

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°265 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 10 au 15 mai 2021



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 15 mai 2021, au moins 593 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

0. INTRODUCTION..... 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES..... 5

I.1. DU DROIT A LA VIE..... 5

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE..... 5

I.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT..... 5

II. DE LA GOUVERNANCE..... 6

III. DES FAITS SECURITAIRES..... 7

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..... 7

III.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES..... 9

IV. DE L'ENVIRONNEMENT..... 9

V. CONCLUSION..... 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

- CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*
- CNL** : *Congrès National pour la Liberté*
- GMIR** : *Groupement Mobile d'Intervention Rapide*
- OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*
- PJ** : *Police Judiciaire*
- RDC** : *République Démocratique du Congo*
- SNR** : *Service National de Renseignement*
- SOCABU** : *Société d'Assurance du Burundi*
- SOSUMO** : *Société Sucrière du Moso*
- TGI** : *Tribunal de Grande Instance*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 10 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 1 victime d'exécution extrajudiciaire et 5 victimes d'arrestations arbitraires.

Parmi les victimes figurent 2 femmes tuées et 2 filles arrêtées arbitraires.

Des policiers, des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et au droit à la liberté.

Ce bulletin relève également un phénomène de cadavres qui continue à se manifester.

Des membres des partis politiques n'ont pas été épargnés: il s'agit de 4 membres dont 3 membres du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL tués; 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL arrêtés arbitrairement.

Ce bulletin revient aussi sur des questions liées à la gouvernance, aux faits sécuritaires et à l'environnement.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

Un membre du parti CNL exécuté sommairement en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 15 mai 2021, vers 20 heures, sur la colline Ndava-village, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, Festus Hakizimana, chauffeur de l'entreprise «Angélique de l'électricité de Kab-16», membre du parti CNL, a été fusillé par Gérard, policier du GMIR de la position de Ndava après l'avoir arrêté. Selon des sources sur place, trois policiers de cette même position dont Gérard accompagnés de trois Imbonerakure ont tabassé des gens qu'ils rencontraient. Selon les mêmes sources, Gérard a tiré deux balles sur Festus Hakizimana après que ce dernier ait demandé pourquoi ils étaient en train de malmenager les gens. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police de Cibitoke.

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 14 mai 2021, dans la nuit, tout près du bureau de la zone Musenyi, sur la colline Murengeza, commune Mpanda, province Bubanza, Congera alias Rasta, membre du parti CNDD-FDD, est mort suite aux coups lui infligés par des Imbonerakure de cette localité en l'accusant d'avoir volé du maïs dans un champ dont le propriétaire n'a pas été connu. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont conduit sur une position policière se trouvant à cette zone et les policiers ont refusé de l'accueillir car la victime était dans un état critique. Selon les mêmes sources, dans la matinée du 15 mai 2021, son corps a été retrouvé tout près du bureau zonal et il a été inhumé le même jour. Emmanuel Ndayiragije, chef de colline Murengeza, a été arrêté par des policiers le matin du 16 mai 2021 et il a été conduit au cachot du commissariat communal de police à Mpanda pour des raisons d'enquête après que des présumés auteurs aient pris fuite.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Une personne arrêtée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 12 mai 2021, vers 13 heures, au centre-ville, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Barnabé Nimbona, agent de la SOCABU, au service recouvrement, résidant au quartier 7, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, a été arrêté par des hommes à bord d'un véhicule de type Hilux double cabine, immatriculé D145A IT. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée devant le siège de la SOCABU sur l'avenue de l'amitié où elle travaille et a été conduite vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, après des alertes de sa famille, Barnabé a été relâché vers 16 heures, le même jour.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mai 2021 indique qu'en date du 4 mai 2021, sur la colline Kinyinya II, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Paul Ndayisenge, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure dont le prénommé Bonaventure et les surnommés Gapanga, Musatura ainsi que Nterura, résidents sur la même colline. Selon des sources sur place, la victime étanchait sa soif dans un bar appelé chez Ngwangwaru. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite par ces Imbonerakure chez le prénommé Fabrice, OPJ du poste de police de la zone Rukaramu et il a été accusé de perturber la sécurité publique. En date du 7 mai 2021, Jean Paul a été conduit au parquet de Kabezi à bord d'un véhicule du commissaire provincial surnommé Gitwe avant d'être transféré à la prison de Mpimba en date du 11 mai 2021.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Nyabikere, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mai 2021 indique qu'en date du 6 mai 2021, sur la colline Ngugo, zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, Siméon Gatoto, âgé de 37 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par Claudine Murekerisoni, administrateur cette commune. Selon des sources sur place, il a été accusé par sa femme Aline Nsabimana, membre du parti CNDD-FDD, de l'avoir maltraitée suite à la haine ethnique. Selon les mêmes sources, la femme a pris cela comme prétexte car il y avait un conflit lié à la gestion des biens familiaux et du mépris envers son époux. La victime a été relâchée, en date du 13 mai 2021.

Deux jeunes filles arrêtées en commune Burambi, province Rumonge

En dates du 12 et 13 mai 2021, Dusabe Belyse, âgée de 19 ans, élève au Lycée Sainte Famille de Minago, en classe terminale et une autre fille travaillant dans un cafetariat en zone Minago, résident sur la colline Minago, ont été arrêtées respectivement par le chef de secteur Minago et un agent du SNR de la zone Minago. Selon des sources sur place, Belyse a été arrêtée au moment où elle rentrait à la maison en provenance de l'école et a été conduite au cachot du poste de police à Rumonge. Cette élève a été accusée d'avoir utilisé un téléphone dont la carte SIM n'était pas enregistrée sous son nom et le contenu des messages qu'elle a envoyés n'a pas été connu. Selon les mêmes sources, en date du 14 mai 2021, les deux victimes ont été conduites au bureau du responsable provincial du SNR à Rumonge pour être interrogées.

II. DE LA GOUVERNANCE

Interdiction au parti CNL de tenir des rassemblements pacifiques en commune Gatara, province Kayanza

Dans une correspondance du 7 avril 2021, adressée par l'administrateur communal de Gatara, Sylvane Gakuyano, à un représentant du parti CNL en commune Gatara avec copie pour information aux autorités de cette province dont le Gouverneur de Kayanza, il a été décidé la suspension des réunions ordinaires et toute activité politique organisée par ce parti à sa permanence communale. Selon des sources sur place, le parti CNL voulait célébrer le deuxième anniversaire de son agrément en date du 19 avril 2021. Pour Côme Nzigamasabo, secrétaire dudit parti CNL en commune Gatara, cette décision de suspension des activités du parti CNL à Gatara est une violation de l'article 6 du code régissant le

fonctionnement des partis politiques au Burundi. Rappelons que sur les 29 membres du conseil communal de Gatara, 14 membres sont du parti CNL.

Des conflits dans l'Eglise Adventiste en commune et province Ngozi

En date du 15 mai 2021, vers 9 heures, au quartier Muremera, commune et province Ngozi, ont éclaté des affrontements entre deux groupes de fidèles de l'Eglise Adventiste du 7^{ème} jour, sise à la rue Nyabuserongo. Selon des sources sur place, un groupe de 23 fidèles dirigés par Pasteur Albert Nkundumpe, âgé de 51 ans, voulait entrer dans cette église prier alors qu'il y avait un autre groupe de fidèles opposé qui priait à cette même Eglise. Selon les mêmes sources, la police a été alertée par l'administration à la base et est intervenue en arrêtant les 23 fidèles qui ont été conduits au cachot de la P.J. Ngozi. Rappelons qu'en date du 24 avril 2021, six de ces 23 fidèles à savoir Pasteur Albert Nkundumpe, Viator Nzirabatinya, Jean Bosco) Nsabimana, Samuel Sibomana, Anne Grâce Butoyi Ntirandekura et Cephora

Dushimimana avaient été également interpellés mais libérés par après.

III. DES FAITS SECURITAIRES

III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un membre de la milice Imbonerakure retrouvé en comune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 10 mai 2021, au quartier Kizingwe, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Blaise Bigirimana alias Mwambutsa, Imbonerakure, a été retrouvé par des passants dans un caniveau des eaux usées près de son domicile. Selon des sources sur place, la veille, il avait quitté son domicile pour aller faire du sport. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Muha, Dévothe Ndayisenga, accompagnée des policiers ont transporté le corps de la victime à la morgue de l'Hôpital Prince Louis Rwagasore. Les présumés auteurs et le motif de ce meurtre n'ont pas été connus.

Une personne tuée en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 10 mai 2021, vers 20 heures, sur la sous-colline Rugoma, colline Cunyu, zone Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, Jackson Nimbona, âgé de 29 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD, a été tué par un groupe de gens non identifiés à l'aide d'une grenade. Selon des sources sur place, ce groupe de gens ont tendu une embuscade contre Jackson Nimbona, tout près de la maison de son père où ils ont lancé cette grenade tuant sur le champ Jackson Nimbona. Celui-ci rentrait à la maison avec son père Amos Ndayavurwa en provenance d'un bar situé sur la sous-colline Rugoma de la colline Cunyu où ils prenaient un verre. Selon les mêmes sources, le père de Jackson était accusé de sorcellerie par leurs voisins. Après avoir entendu l'explosion de cette grenade, des policiers de la localité sont vite intervenus mais les présumés auteurs avaient déjà pris le large.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Gashoho, province Muyinga

En date du 11 mai 2021, le matin, sur la sous colline Kigarama, colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, province Muyinga, les corps sans vie d'Isaac Habiyambere, âgé de 40 ans,

célibataire et de Ndereyimana, âgé de 57 ans, marié et père de 5 enfants, tous veilleurs à la coopérative populaire de Gisanze et originaires de cette colline, ont été retrouvés. Selon des sources sur place, les victimes ont été tuées par des gens non identifiés quand ils venaient voler les biens de cette coopérative. Selon les mêmes sources, Claude Niyonzima et Janvier Niyoyitungiye qui ont été surpris en possession de certains des biens volés ont été arrêtés. Ces deux présumés auteurs ont comparu devant le TGI Muyinga lors d'un procès de flagrance et ils ont avoué leur crime.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 mai 2021, vers 9 heures, sur la colline Nyamabega, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans une brousse près d'une source d'eau de cette colline par des enfants qui allaient chercher du bois de chauffage. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté en arrière à l'aide d'une corde au niveau des jambes et des bras. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal, Thérance Bacebaseme a ordonné l'enterrement immédiat dudit corps sans mener des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 14 mai 2021, vers 14 heures, à une vingtaine de mètres de la rivière Rusizi, frontalière avec la RDC, sur la colline Mparambo I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie en décomposition du prénommé Onesphore, âgé d'au moins une cinquantaine d'années, de la communauté Banyamulenge a été retrouvé par des cultivateurs. Selon des sources sur place, ce corps possédait beaucoup de blessures au niveau des côtes. En date du 2 mai 2021, vers le soir, la victime avait quitté Kamanyola en RDC pour se rendre au Burundi se faire soigner car il était malade. Deus Hakizimana, chef de colline Mparambo I, accompagné d'un OPJ et la famille de la victime vivant au chef-lieu de la province Cibitoke sont venus sur les lieux pour s'enquérir de la situation. Selon les mêmes sources, des Imbonerakure ont enterré ce cadavre sur l'ordre du chef de colline en consultation avec la famille qui a payé 150 000 fbu pour cette inhumation.

Une personne tuée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 15 mai 2021, à la sous colline Ngara, colline Rusara, commune Bwambarangwe, province Kirundo, le nommé Nyandagaro alias Soda, âgé entre 60 et 70 ans, de la même colline, a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la police et l'administration ont ordonné l'enterrement immédiat de la victime. Le chef de colline, Jean Bosco Ndiokubwayo et le chef de zone Buhoro, Macumi Joseph Désiré étaient présents aux funérailles. Selon les mêmes sources, lors des propagandes pour les élections de mai 2020, il avait été enlevé par des Imbonerakure dirigés par un certain Mburo l'accusant de travailler pour le compte du parti CNL.

Une femme tuée en commune Giharo, province Rutana

En date du 10 mai 2021, vers 23 heures, sur la colline Mutwana, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Anésie, a été tuée chez elle par des gens non identifiés, à l'aide d'une hache au niveau de la tête. Selon des sources sur place, la victime dormait avec ses petits enfants et ces présumés auteurs ont commencé par enfermer des maisons des voisins pour les empêcher d'intervenir. Selon les mêmes sources, son mari se trouvait en Tanzanie.

III.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Incendie de kiosques en commune Butaganzwa, province Kayanza

Dans la matinée du 10 mai 2021, au marché du centre de Buraniro, commune Butaganzwa, province Kayanza, cinq kiosques ont pris feu avec toutes les marchandises qui étaient conservées à l'intérieur de celles-ci. Selon Janvier Kanyana, Administrateur de la commune Butaganzwa, la cause de l'incendie est un court-circuit qui s'est déclenché dans l'un de ces kiosques. Rémy Cishahayo, Gouverneur de la province Kayanza, a conseillé les commerçants de sa province de faire assurer leurs marchandises contre des accidents dont l'incendie.

IV. DE L'ENVIRONNEMENT

Destruction des champs et d'un pont en commune et province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mai 2021 indique que depuis le 7 mai 2021, un pont de la rivière Nyakabingo qui reliait les zones Muramba et Buvyuko de la commune et province Bubanza a été détruit suite aux pluies. Pour traverser cette rivière, un passager devait payer 500 fbu ou plus pour être transporté sur le dos et 1000 fbu pour faire traverser une moto. Selon Pépin Bitangimana, chef de zone Buvyuko, ces pluies ont également endommagé 23 maisons d'habitation.

Des dégâts causés par la montée des eaux du Lac Tanganyika dans la plaine de l'Imbo

Depuis le mois de mars à mai 2021, des eaux du Lac Tanganyika ayant commencé à monter dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Rumonge et Makamba ont causé des dégâts matériels comme des infrastructures publiques et privées ainsi que des cultures surtout au niveau des parties situées dans la plaine de l'Imbo surtout au niveau du littoral de ce lac. A titre illustratif, selon Marie Goreth Irankunda, administrateur de la commune Nyanza-lac, environ 280 ménages composés de 1600 personnes ont été obligés de quitter leurs maisons et sont allés s'abriter chez leurs voisins ou leurs connaissances à cause de ces inondations.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas de violations du droit à la vie et au droit à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées à la gouvernance, aux faits sécuritaires et à l'environnement.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice les auteurs des crimes sans parti pris.